

Commune de La Cavalerie

date de dépôt : 21 novembre 2017
demandeur : Commune de La Cavalerie,
représenté par Monsieur RODRIGUEZ François
pour : division en vue de construire
adresse terrain : lieu-dit Marevieille,
à La Cavalerie (12230)

ARRÊTÉ N° 229
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de La Cavalerie

Le maire de La Cavalerie,
Maire au nom de la commune

Vu la déclaration préalable présentée le 21 novembre 2017 par Commune de La Cavalerie, représenté par RODRIGUEZ François demeurant PL de la Mairie, La Cavalerie (12230);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la division en vue de construire ;
- sur un terrain cadastré ZP 27 situé lieu-dit Marevieille, à La Cavalerie (12230) ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme approuvée en date du 08/01/2004 exécutoire en date du 08/01/2004;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Article 2

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la présente décision ne vaut pas constructibilité du terrain ainsi détaché.



Fait à La Cavalerie, le 19/12/2017
P/Le Maire,

Claudine PAGES

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.